

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-7 19SGADL0150

SEANCE DU
26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 54
Date de convocation : 20 septembre 2019
Date d'affichage : 27 septembre 2019

OBJET : ACTIVE 71 - Signature d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 17 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 26 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHEZ

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Énio SALCE - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHEZ)
M. PHILIBERT (pouvoir à Mme Danielle GOSSE)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. CATON (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane BERARD)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. RAVAUT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
M. PERRET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relatif aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de soutien financier sollicité par l'association ACTIVE 71;

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau a souhaité, au-delà du soutien financier qu'elle apporte à diverses structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, soutenir la création d'activités d'utilité sociale.

A ce titre, elle a été retenue dans le cadre d'un appel à candidature lancé par le Générateur Bourgogne Franche-Comté (GBFC) intitulé « Révélez et développez les potentiels de vos territoires ».

C'est dans ce cadre que l'association ACTIVE 71, membre du GBFC, accompagne, la CUCM, depuis novembre 2017, pour favoriser l'émergence de nouvelles activités sur la zone Coriolis autour de la gare TGV. Plus spécifiquement il s'agit de développer des services aux entreprises et aux salariés.

La phase 1 du dispositif a fait l'objet de conventions en 2017 et 2018. Un document annexé à la présente délibération présente les travaux réalisés.

Il s'agissait lors de cette première phase, de mobiliser et d'identifier des potentiels, de les transformer en projet concret dans la perspective de la conduite d'une étude d'opportunité (ou pré-étude de marché) en phase 2 d'expertise.

A ce titre, et après examen de la demande adressée par cette association, il est envisagé de verser une participation financière de 10 000 € à ACTIVE 71.

Ainsi la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

Afin de poursuivre le travail engagé, et de lancer la phase 2, il est nécessaire de formaliser une convention.

Cette convention, annexée à la présente, a pour objet de définir les missions et modalités d'intervention d'ACTIVE 71 pour la communauté urbaine, ainsi que les engagements de chacune des deux parties.

Il vous est proposé d'approuver les termes et la signature de la convention à intervenir avec ACTIVE 71 et d'autoriser le versement de la somme afférente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL
Après en avoir débattu
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec ACTIVE 71 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;

- D'autoriser le versement de 10 000 € au titre de l'accompagnement GBFC « révélez et développez les potentiels de votre territoire » ;
- D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2019, compte 6574.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le VICE-PRÉSIDENT,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le VICE-PRÉSIDENT,

Laurent SELVEZ

Laurent SELVEZ

CONVENTION de Partenariat ACTIVE – COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU Dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté

Entre, d'une part :

Association ACTIVE 12D, avenue Général Leclerc 71100 Chalon sur Saône. SIRET 43162662100020.
Représentée par Didier Bernard, Président.

Ci-après dénommée, ACTIVE,

Et d'autre part :

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, Château de la Verrerie-BP 90069-71206 Le Creusot Cedex.
Représentée par David Marti, Président, autorisé à signer les présentes au terme d'une délibération du conseil de communauté en date du 26 septembre 2019

Ci-après dénommée, La Communauté

Préambule

ACTIVE, Pôle de l'Économie Solidaire accompagne la création et la pérennisation de projets d'entrepreneuriat social depuis près de 20 ans en Saône-et-Loire.

ACTIVE est membre du GRAIS et porte le dispositif **Générateur Bourgogne-Franche-Comté (GBFC)** créée en 2016 afin d'accompagner les territoires sur l'ensemble de la région. Le GBFC se compose de 4 acteurs, couvrant chacun un périmètre donné. Il est coordonné par Franche-Comté Active – *émergence*.

Fort des richesses régionales et des activités associées, ces acteurs du territoire montrent une forte volonté d'agir dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Des projets pilotes sont d'ores et déjà mis en œuvre sur notre territoire et font de la Bourgogne Franche-Comté une région prête à déployer l'économie sociale et solidaire avec de nouvelles formes de coopération socio-économiques créatrices d'emplois.

Un comité régional de développement du dispositif est en place pour assurer un pilotage cohérent et structuré des présentes initiatives. Ce comité de pilotage est composé des expertises et des compétences nécessaires au développement collaboratif et pluridisciplinaire des projets de nos territoires et comprend notamment : la région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat (DIRECCTE), la Caisse des dépôts et consignations.

Au sein du collectif GBFC, **ACTIVE** accompagne les territoires de Saône-et-Loire son périmètre d'intervention.

Cet accompagnement se structure en 3 phases :

Phase 1 de mobilisation et identification de potentiels : Faire émerger l'idée et la qualifier :
ACTIVE joue un rôle de co-animation, mobilisation et stimulation des territoires, avec une vocation entrepreneuriale, qui permet d'identifier des pistes de développement à partir de besoins, ressources, opportunités. Il accompagne ensuite la collectivité dans la qualification de ces pistes en

potentiels de développement, leur priorisation et la validation de celui qui fera l'objet de la phase 2.

Phase 2 d'expertise : Validation du potentiel de développement : Conduite d'une étude d'opportunité (ou pré-étude de marché). Partage et validation avec la collectivité. 1^{er} stop or go et partage d'une feuille de route pour la suite.

Phase 3 de construction et structuration de l'offre d'activité : Du potentiel vers le projet : Identification du porteur de projet et **passage progressif de relais**. Conduite, par le porteur, de l'étude de faisabilité. Mobilisation, par la collectivité, le porteur et **ACTIVE**, d'un **groupe projet**, évolutif, avec des acteurs liés au projet et pouvant le faciliter, afin de **réunir les conditions de réussites au projet**. **ACTIVE** assure ici une fonction de mobilisation, facilitation, catalyseur, assembleur.

Pour la réalisation de cette mission, **ACTIVE** bénéficie, à ce jour, du soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté a été retenue dans le cadre de la 2^{ème} session de l'appel à projet lancé par le GBFC et entre ainsi dans cette démarche d'accompagnement.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les missions et modalités d'intervention d'**ACTIVE** pour le compte de **La Communauté**, ainsi que les engagements de chacune des **deux** parties dans le cadre de l'appel à candidature (AAC) **2017** du GBFC « Révélez et développez les potentiels de vos territoires ».

ARTICLE 2 : Engagement et obligations réciproques

ACTIVE s'engage à :

- Accompagner, dans le cadre de son champ d'intervention défini dans l'AAC 2017 du GBFC « Révélez et développez les potentiels de vos territoires », le territoire dans sa démarche de développement d'activités économiques en lui apportant son expérience, son ingénierie, des méthodes et outils, son expertise,
- Faire bénéficier **La Communauté**, selon des besoins identifiés en commun, de son réseau, de ses contacts avec d'autres expériences, d'autres territoires,
- Mettre en lien, si cela est nécessaire, les différents territoires qui sont accompagnés par le GBFC afin de partager leur expérience,
- Veiller au respect des finalités et objectifs de la démarche sur le territoire.

La Communauté s'engage à :

Nommer un élu et un technicien référents GBFC, interlocuteurs privilégiés d'**ACTIVE** sur le territoire.

- L'élu référent s'engage à :
 - o Porter politiquement la démarche auprès des instances représentatives de la collectivité et permettre les prises de décision nécessaires,
 - o Faciliter la conduite de la démarche GBFC et la réalisation des projets issus de cette démarche,
 - o Communiquer autour de la démarche et plus largement de la notion d'entreprises de territoire.
 - o Participer, selon les cas, aux différentes rencontres régionales organisées par le GBFC.
- Le technicien référent s'engage à :

- Conduire la démarche sur son territoire d'intervention, avec l'appui d'Active : animer le territoire, mobiliser acteurs et partenaires, conduire les actions nécessaires à la réalisation de la démarche et des projets, communiquer sur la démarche auprès de ses collègues afin de les mobiliser si nécessaire, etc.
- Participer aux différentes rencontres régionales organisées par le GBFC
- Être relais entre le territoire et **ACTIVE**
- Communiquer sur la démarche : Relais auprès de la direction, des élus, des partenaires, etc.
- Apporter tous les éléments nécessaires à la bonne conduite de la démarche

ARTICLE 3 : Communication

ACTIVE s'engage à communiquer, auprès des pilotes financeurs du dispositif notamment, sur les travaux réalisés avec la **Communauté** dans le cadre de la démarche GBFC.

ACTIVE et la Communauté s'engagent également à communiquer sur la démarche globale auprès de leurs partenaires réciproques.

Les logos des financeurs d'Active dans le cadre de cette démarche, devront être apposés sur l'ensemble des documents officiels de communication.

Les deux Parties s'engagent à définir ensemble ce qui pourra être diffusé dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, en respectant la confidentialité liée à la présente démarche.

ARTICLE 4 : Modalités de suivi

Un suivi de l'action, partagé entre **ACTIVE** et la **Communauté** sera effectué tout au long de l'action. Des points intermédiaires pourront être faits avec les représentants légaux des structures si nécessaire. Des documents de synthèse pourront être formalisés par les deux parties.

ACTIVE bénéficiant de financements publics, des documents pourront être présentés aux financeurs de la démarche précédemment mentionnés.

Un bilan global sera réalisé en fin d'intervention.

ARTICLE 5 : Montant de la prestation et modalités de paiement

Le montant pour l'accompagnement de la **Communauté** s'élève à **10 000€ pour l'année 2019** et sera crédité au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

A l'issue de cette phase, un point d'étape sera fait avec la collectivité afin de valider ensemble la poursuite, ou non, de l'accompagnement.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois maximum. Elle prend effet à compter de sa signature.

En fonction de l'évolution du projet, de l'évaluation de la collaboration entre **ACTIVE et la Communauté**, une nouvelle convention pourra être rédigée pour la poursuite de l'accompagnement en phase 3.

ARTICLE 7 : Résiliation – Non-respect du contrat

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties, de l'une des dispositions de convention ou des lois et règlements en la matière, la convention pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé



La finalité de notre travail est l'attractivité de
cette porte d'entrée du territoire
Notre objectif est la réalisation concrète
d'un projet

Séance de créativité n°1

25/06/2018



Habitants du territoire (CDD)

5 thèmes

Chefs d'entreprise ou salariés Coriolis

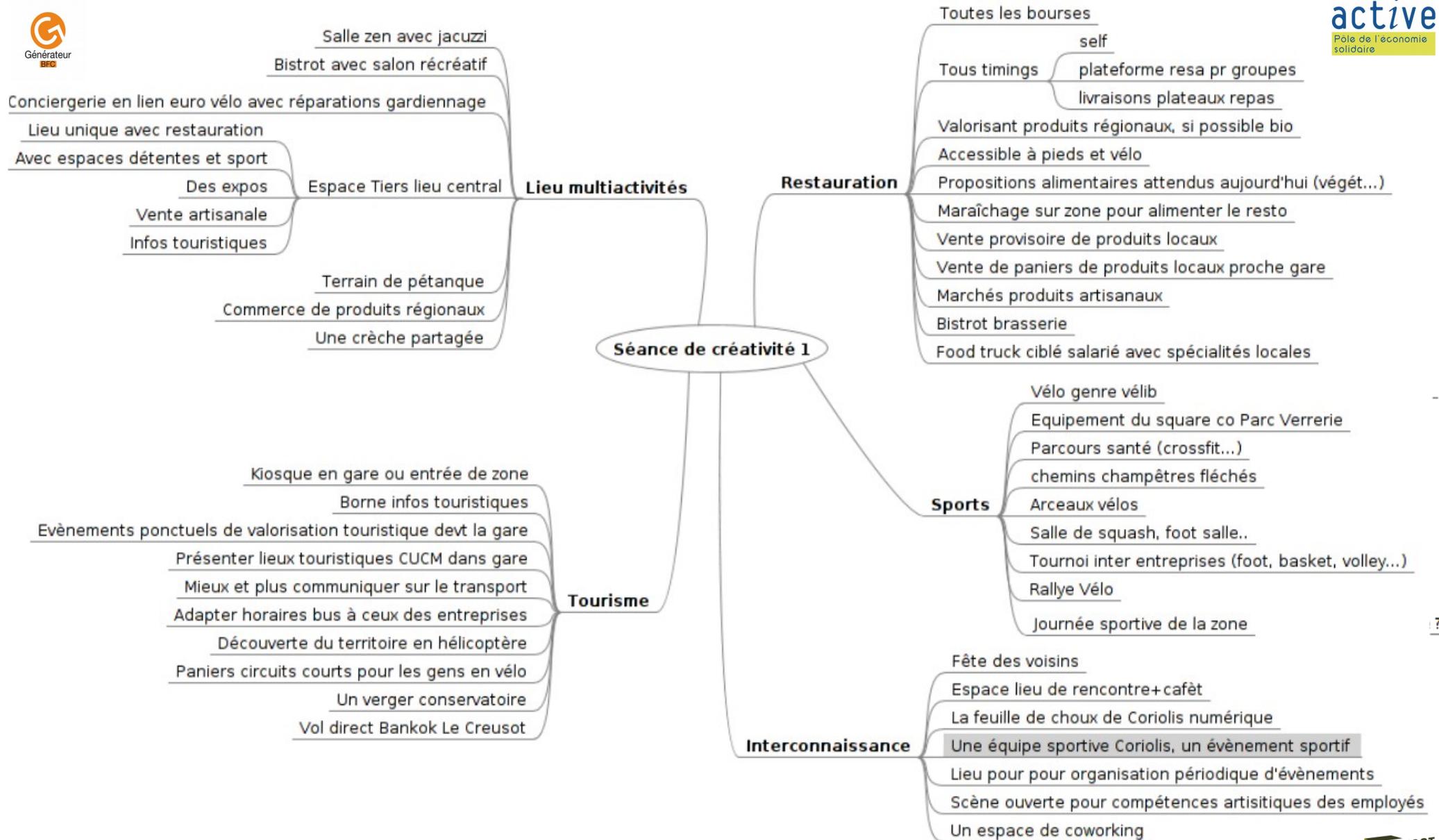
Élus CUCM

Techniciens
CUCM



52 idées de projets

- Sur les **8 thèmes** ressortis lors des entretiens
- **5 thèmes explorés** en séance de créativité 1
Restauration, Sport, Tourisme, Interconnaissance,
Multi-activités
- **52 idées de projets**



Séance de créativité n°2

12/07/2018



13 personnes ont
participé à au moins
2 réunions

5 projets



Restaurant-bistrot en lien avec un espace de maraîchage

TOURISME

- Lieu d'informations et services touristiques



Espace multi-activités culturelles et sportives

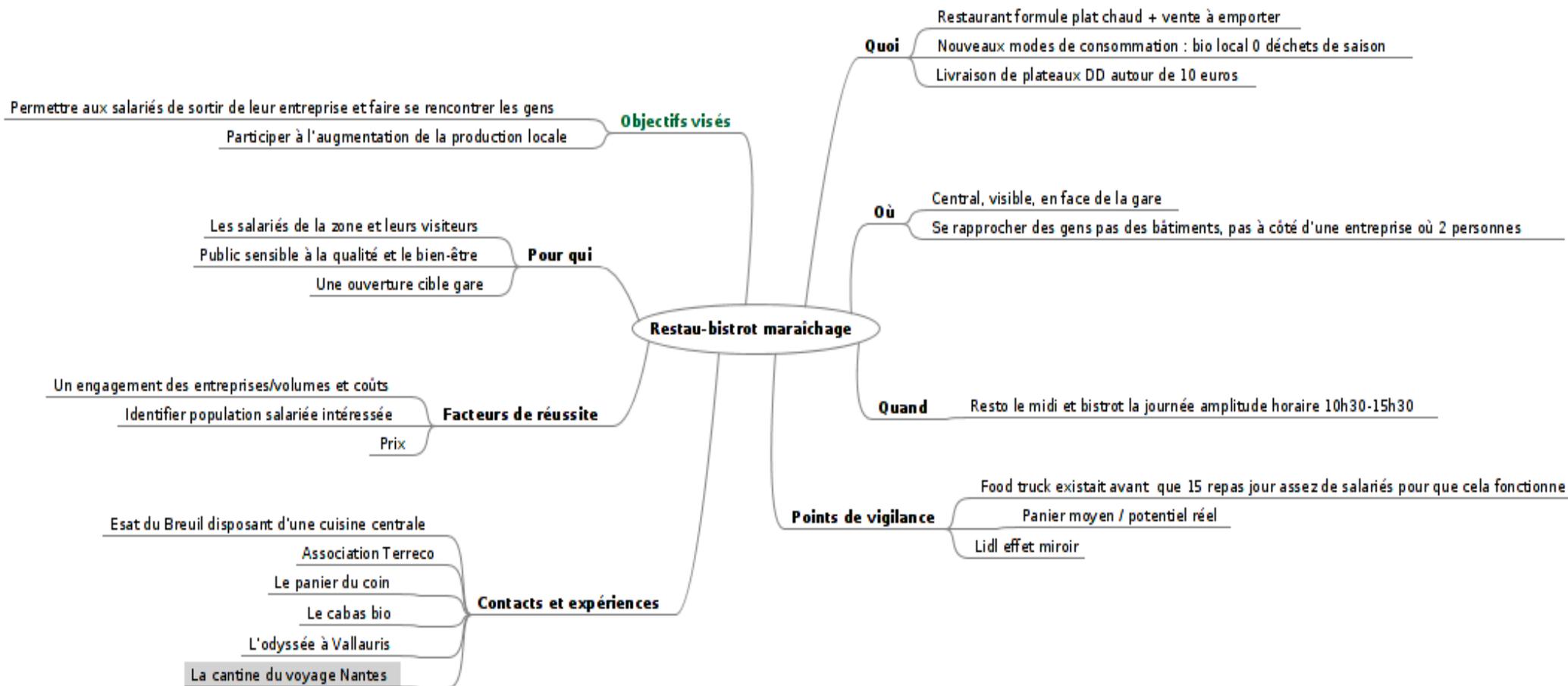


Point de vente de produits régionaux



Association-club d'entreprises

Définition du projet



1- Projet de resto-bistrot- maraîchage

- Un restaurant formule plat chaud + vente à emporter à minima produits locaux
- Pour les salariés de la zone ouvert sur une cible gare de 10h30 à 15h30
- Central et visible de la gare
- Faire se rencontrer les gens et participer à l'augmentation de la production locale
- Un engagement des entreprises sur les volumes et les coûts

2- Projet point de vente de produits et services locaux

- Produits alimentaires locaux et artisanat local et artistique
- Pour les usagers de la gare, les salariés de Coriolis, habitants et cyclistes
- Caler sur les horaires de train
- Connecter aux autres projets
- Développement du maraîchage

3- Projet Association-club d'entreprises

- Échanges et expériences (réseau info tuyau) entre entreprises, pour salariés et patrons
- Dans un lieu fixe et neutre convivial ouvert
- Le temps de midi
- Un leadership
- Une mutualisation des coûts si besoin

4- Projet lieu d'informations et services touristiques

- Table tactile, Appli mobile, QR code, livret d'accueil, panneaux lumineux, camion itinérant couplé à une maison de Pays, kiosque
- Pour touristes, usagers TGV, des offres spécifiques via l'association de Coriolis
- Pour nourrir l'usage touristique du territoire

A regrouper avec le magasin de produits locaux et à travailler avec l'Office de Tourisme

Quel projet retenir ?

Le « groupe projet » a travaillé sur la définition de critères permettant de prioriser entre les 3 projets.

Démarche inclusive de la CUCM, les priorités des participants remonteront à elle afin d'**enrichir le choix du projet par les élus**

Pour ce faire nous avons tenu compte des **constats et besoins** des participants aux différentes réunions, des **attentes des élus** et des **valeurs de l'ESS** *utilité sociale, coopération, ancrage local... pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement*

Les critères retenus

- Facilite relations inter-entreprises (impact/vivre ensemble)
- Donne envie de s'installer ici (impact/développement économique local)
- Ouverture à l'ensemble du territoire (impact/développement territorial)
- Concerne des publics variés (impact/appartenance territoriale)
- Permet d'être en adéquation avec mes aspirations de cadre de vie (impact/environnement)

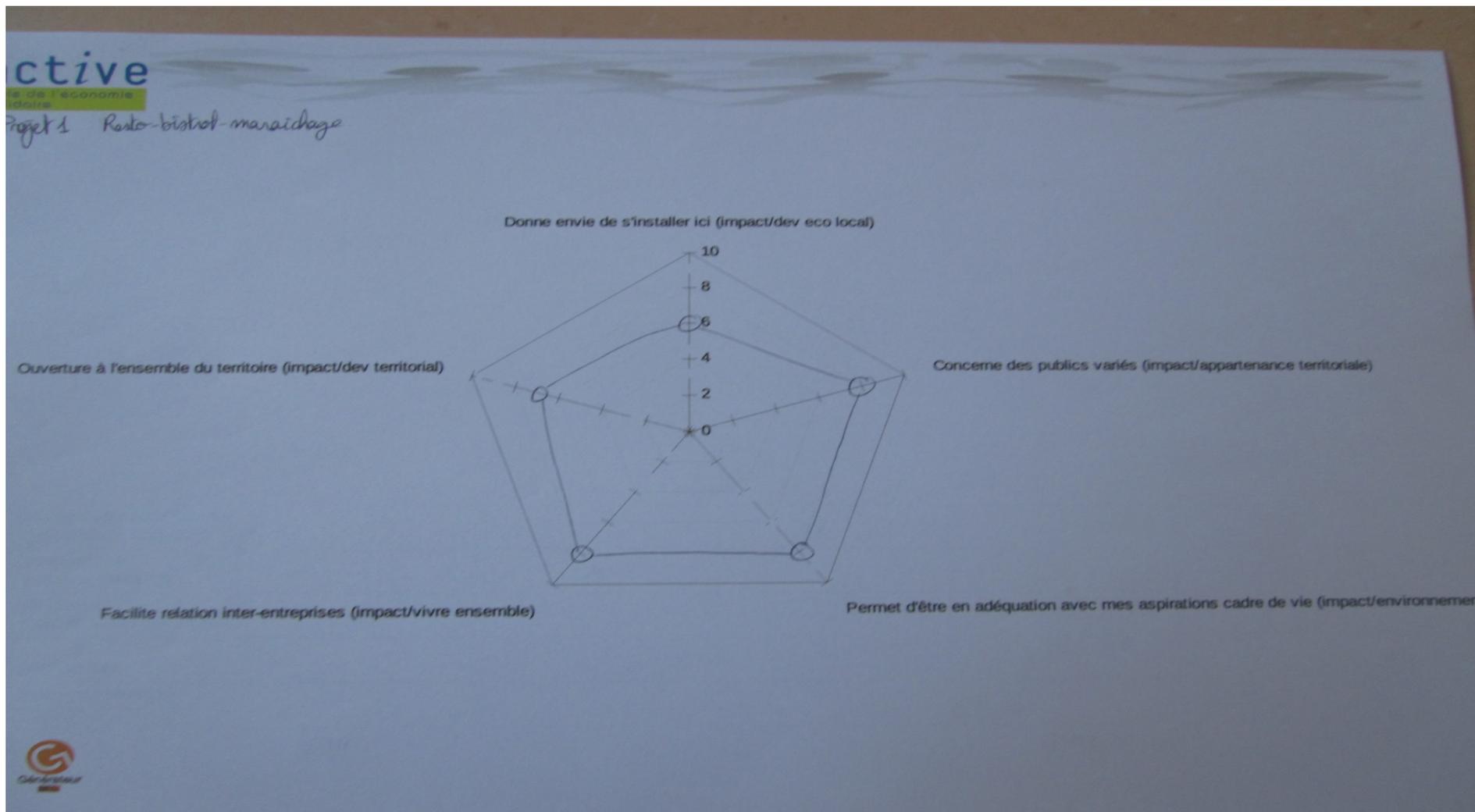
Séance de créativité n°3

20/09/2018



Les excusé.e.s ont demandé à être
tenus au courant de la suite

Les critères de priorisation



Votre critère le plus important

CRITÈRES													
Donne envie de s'installer ici	5 4	5 5	5	5 5	5	2	5	4	5	5	5	5	3 5
Concerne des publics variés	2 2	3 3	2	2 4	4	3	3	2	5	3	4	3	4 4 5
Ouverture à l'ensemble du territoire	4 5	5 5	3	5 5	5	5	4	2	3	2	3	4	4 4 4
Facilite les relations inter-entreprises	5 4	5 5	4	5 5	5	4	4	4	3	4	5	5	5 5 5
Permet d'être en adéquation avec mes aspirations de cadre de vie	1 5	2 3	4	1 4	4	2	3	4	1	1	3	1	2 3

Vote sur les projets

1. Projet de resto-bistrot-maraîchage

- Un restaurant formule plat chaud + vente à emporter à minima produits locaux
- Pour les salariés de la zone ouvert sur une cible gare de 10h30 à 15h30
- Central et visible de la gare
- Faire se rencontrer les gens et participer à l'augmentation de la production locale
- Un engagement des entreprises sur les volumes et les coûts

active

J. François GIRELAIN
Escadron @ stary.fr

active

Aurore NIF
Carte-Service

active

Esther au bureau
F. Bouchon

active

Raphaël
Jai

raphael@loca

activ

claudie MON
KPMG

active

Josiane Dubief
AUSB
j.dubief@ausb.org
(sans césaire!)

46



Matrice multi-critères

Critères	Poids	Resto-bistrot-maraîchage		Magasin prod locaux		Association-club d'entreprises	
		Valeur	Score	Valeur	Score	Valeur	Score
Donne envie de s'installer ici	4	111	444	88	352	127	508
Concerne publics variés	2	114	228	123	246	88	176
Adéquation aspirations cadre de vie	1	107	107	129	129	85	85
Facilite relations inter-entreprises	5	121	605	80	400	162	810
Ouverture ensemble du territoire	3	92	276	114	342	98	291
Total			1660		1469		1870

Paroles de participants





Des paniers locaux livrés dans
Les entreprises ce serait super !

Si restaurant atypique
différent des offres existantes, le
public peut être nombreux !

Le club d'entreprise a plus d'intérêt dans
un cadre global comme un restaurant- épicerie
avec de Multiples salles pour répondre
aux besoins du club dans
la convivialité !

Il y a beaucoup d'offres
pour s'installer,
ce sont les petits plus
qui font la différence !

Reflet du mode de vie mixte,
ville/campagne !

Le retour sur investissement
n'est pas évident !

Zone peu agréable pour
un public extérieur, concerne
le public
Coriolis !

L'approvisionnement local peut être mis en place
progressivement
car le maraîchage ce sera long mais structurant.

Explorer des hypothèses

<https://ericroymaraicher.fr/remi-giraud-restaureur-et-eric-roy-producteur/>

Phase 2

- Bilan de la phase 1
- Étude d'opportunité sur le projet choisi :
Évaluer le bien fondé du projet et les capacités à le réaliser



Phase 2

- Restitution publique de la phase 1
 - Travail en groupes projets
 - Tests-expérimentations
- Identification d'un porteur de projet